

Parallèlement à la construction du centre de rééducation, le projet de construction du centre départemental de judo et la salle de sport est lancé.

Le 18 mai 1987, le Maire informe le Conseil municipal que la Ministre de la santé s'engage à autoriser la construction du centre de rééducation et accepte le projet du centre départemental de judo et de la salle de sport. Les architectes se sont rendus sur les lieux le 14 mai.



Le Maire soumet à l'examen l'avant-projet sommaire établi par M. Boussiron, architecte. Le 6 avril 1989, le Conseil municipal accepte les devis.

Le gymnase occupe une surface de 968 m² et le dojo départemental 799 m². Le complexe sportif sera livré en 1992.